



DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ EN DEVENANT PARTENAIRE OFFRES LOCALES



Pour les acteurs du service public local

Le CNAS, votre nouveau partenaire



Créé en 1967, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif. À l'instar d'un CE, il propose des prestations d'action sociale et culturelle aux agents et salariés des structures territoriales. Ses valeurs fondamentales depuis 55 ans : solidarité, humanisme, équité.

Nos prestations permettent

- d'accompagner nos bénéficiaires dans les bons moments (mariage, naissance, permis de conduire, etc.) comme dans les difficultés (problèmes financiers, handicap, etc.),
- de les aider pour le transport et le logement (prêts, etc.), pour les vacances, le sport, les loisirs et la culture (Chèques-Vacances, Forfait Sport, Chèques Culture, billetterie...),
- de participer à l'épanouissement de leurs enfants (prestations rentrée scolaire, séjours vacances, etc.).

Dynamisez votre territoire !

Comme de nombreuses autres prestations proposées par le CNAS (Chèques-Vacances, Chèques Culture, partenariats vacances...), les offres locales renforcent l'attractivité des territoires où elles sont implantées.

20 260

STRUCTURES ADHÉRENTES

+ de 3 MILLIONS

DE BÉNÉFICIAIRES ET D'AYANTS DROIT



Chiffres au
1^{er} janvier 2022

Pourquoi devenir partenaire du CNAS ?

Vous êtes responsable d'un équipement ou d'un événement culturel ou sportif, d'un musée, d'une base de loisirs, d'une piscine, d'un cinéma, d'un festival...

Que votre activité soit publique ou privée, rejoignez notre programme d'offres locales en proposant des tarifs préférentiels aux 840 000* bénéficiaires du CNAS et leurs ayants droit.

Quels avantages pour vous ?

- Rendre visible votre activité auprès **d'un public de plus de 3 millions de personnes** sur tout le territoire national.
- Bénéficier d'une visibilité immédiate sur **cnas.fr (10 millions de visites/an)** avec une mise en avant de votre logo.
- Profiter du bénéfice d'image d'une association reconnue et incontournable pour les acteurs de la fonction publique territoriale.
- Promouvoir votre activité auprès des réseaux du CNAS (40 000 délégués locaux) et de la sphère territoriale (structures adhérentes, élus locaux, agents) grâce aux nombreux supports de communication : cnas.fr, Facebook, Twitter et LinkedIn, newsletters, affiches dans les structures adhérentes et réunions d'information locales.
- Entrer dans une dynamique positive : en effet, les offres locales du CNAS sont très largement plébiscitées par les bénéficiaires.

* chiffres janvier 2022

Comme
+ de 1 000
partenaires,

rejoignez,
vous aussi,
**notre réseau
national**



Quelles sont les conditions ?

Si votre activité facilite l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, alors nous partageons la même mission et vous êtes **éligible aux offres locales**.

- **CULTURE** : musée, patrimoine, cinéma, théâtre, spectacle, festival, concert...
- **LOISIRS** : parc d'attraction, accrobranche, centre aquatique, parc animalier, randonnée, karting, centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)...
- **SPORT** : natation, sport en salle, ski, voile, équitation...
- **BIEN-ÊTRE** : centre thermal, de thalasso ou balnéo...
- **HÉBERGEMENT** : uniquement ceux appartenant à une municipalité ou un EPCI : camping, gîte, hébergement insolite.

Les activités de vente de biens sont exclues.

Vous devez proposer un tarif préférentiel de type CE aux bénéficiaires du CNAS et à leurs ayants droit sur présentation de la carte de bénéficiaire ou de l'attestation de droits, **avec une remise minimum de 10 % sur un ou plusieurs tarifs publics**.

À noter

Votre offre est cumuleable avec les titres de paiement bonifiés distribués par le CNAS à ses bénéficiaires (Chèques-Vacances, Chèques Culture...), si vous les acceptez.

Partenariat, mode d'emploi

Devenir partenaire du CNAS, c'est simple et rapide !

1

VOUS SIGNEZ

une convention de partenariat avec le CNAS.

Parce que le CNAS souhaite nouer avec ses partenaires des relations pérennes, cette convention est renouvelable par **tacite reconduction** (une clause de résiliation est toutefois prévue).

2

VOUS RECEVEZ

un kit de bienvenue, contenant notamment une vitrophanie et un sticker, à coller sur votre vitrine ou au guichet pour signaler que vous êtes partenaire du CNAS.

3

VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'une mise en ligne immédiate de votre offre sur cnas.fr,
- d'une communication du partenariat dans des newsletters auprès des structures adhérentes de votre région et de tous nos bénéficiaires,
- de posts thématiques sur nos réseaux sociaux dont notre page Facebook suivie par plus de 55 000 abonnés.

Offre
Locale

Bienvenue aux
bénéficiaires

CNAS
L'action sociale
sourire compris

Pour les acteurs du service public local



Crédits photos : ❶ Goodluz ❷ Astrosystem ❸ ❹ JackF ❺ Nadezhda1906 ❻ Syda Productions ❼ Stokkete ❽ .shock ❾ Gorilla / AdobeStock.com

VOTRE CONTACT DIRECT

Nom

Téléphone

Mail
